

Paris le 12 octobre 2017

## Le Conseil national publie l'Atlas 2017 de la démographie médicale ainsi qu'une étude sur les flux migratoires de médecins à diplômes étrangers en France

Le Conseil national de l'Ordre des médecins publie, ce jeudi 12 octobre, le 11<sup>ème</sup> Atlas de la démographie médicale.

10 ans après le 1<sup>er</sup> Atlas, publié en 2007, l'Atlas 2017 offre une première vision décennale de l'évolution démographique des médecins dans chacun de nos territoires. Les enseignements issus de cette comparaison sont nombreux : baisse du nombre de médecins en activité régulière, féminisation de la profession, renouvellement générationnel...

L'Atlas 2017 a également été l'occasion de croiser des données publiques. Alors que la santé reste l'un des premiers symptômes des fragilités territoriales, cette étude comparée démontre que les territoires souffrant de difficultés d'accès aux soins sont aussi touchés par d'autres fragilités (contexte socio-économique, aménagement du territoire et couverture numérique, déterminants de santé des populations...).

### Chiffres clés

#### **Hausse du nombre total des médecins mais baisse de l'activité régulière**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, 290 974 médecins sont inscrits au tableau de l'ordre. Toutefois, parmi ces médecins la proportion des professionnels en activité régulière recule de 10 points depuis 2007 pour atteindre 68% en 2017, soit 197 859 médecins.

Autre enseignement majeur cette année la forte féminisation de la profession : les femmes représentent désormais 47% des médecins en activité régulière contre 38% en 2007.

A l'image des années précédentes, la France reste touchée par des disparités territoriales importantes au sein même de chacune des régions, à l'exception de l'Ile-de-France dont chaque département perd des effectifs. Ceci conforte la pertinence de l'approche de l'Ordre des médecins par bassins de vie.

[www.conseil-national.medecin.fr](http://www.conseil-national.medecin.fr)

Contact presse

 [@ordre\\_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

Charles Van den Boogaerde  
06 30 10 85 57

Rapportée aux variations de la population, l'Atlas 2017 démontre également que ces disparités territoriales peuvent être plus graves qu'il n'y paraît : alors que dans 45 départements la population générale est en hausse, le nombre de médecins est en baisse.

### **Une baisse préoccupante du nombre de généralistes**

En 2016, l'Ordre avait déjà alerté sur la baisse préoccupante des médecins généralistes dont le nombre était tombé à 88 886. En 2017 le Conseil national de l'Ordre des médecins constate une nouvelle chute de praticiens avec 88 137 généralistes tous modes d'exercice confondus, alors même que la population nationale augmente.

Cette baisse du nombre de généralistes est d'autant plus alarmante qu'elle affecte la quasi-totalité de nos territoires ; on la constate dans 93 de nos départements.

Face à ces disparités territoriales et à cette baisse généralisée, la définition en 2012 de zones déficitaires par les ARS et les mesures qui leurs sont liées n'ont pas eu d'impact. La quasi-totalité des installations des médecins généralistes ont eu lieu en dehors de ces zones.

### **Combattre une idée reçue : les médecins étrangers ne sont pas la solution pour combattre les déserts médicaux**

Le CNOM publie simultanément à l'Atlas 2017 une étude sur les flux migratoires de médecins à diplômes étrangers en France. Elle constate une augmentation constante des médecins étrangers en activité régulière depuis 10 ans. En 2017, on dénombre 22 619 médecins à diplôme étranger en activité régulière. Cela représente 11% de l'activité régulière en France en 2017.

Parmi ces médecins titulaires d'un diplôme délivré dans un autre pays, 45% sont originaires de l'Union Européenne.

Contrairement à une idée largement répandue, cette population n'est pas une réponse aux difficultés territoriales d'accès aux soins. Cette étude montre que ces médecins étrangers, quelle que soit leur nationalité, et à l'instar de leurs confrères français, ne s'installent pas dans les zones définies comme déficitaires par les ARS.

[www.conseil-national.medecin.fr](http://www.conseil-national.medecin.fr)

Contact presse

 [@ordre\\_medecins](https://twitter.com/ordre_medecins)

**Charles Van den Boogaerde**  
06 30 10 85 57

Par ailleurs et de manière générale, on observe que la part de l'exercice salarié est dominante (62 %) chez les médecins titulaires d'un diplôme européen ou extra-européen. Cela est vérifié partout en France : l'exercice salarié est privilégié par les médecins à diplôme étranger dans toutes les régions de France, par les médecins à diplôme européen comme par les médecins à diplôme extra-européen.

Au-delà de l'analyse par pays portée par cette étude, ces constats chiffrés doivent servir de fondation à un examen plus général de la coopération internationale en matière de régulation des professions médicales, et notamment de régulation à l'entrée dans les études médicales. Le numerus clausus a toujours été établi sans prendre en compte l'arrivée en France de ces médecins à diplôme étranger. Il est aujourd'hui impératif de le faire, en mettant à profit ces données nouvelles, afin que la régulation de l'entrée dans les études médicales en France soit mieux corrélée aux besoins réels des territoires. Il n'est plus possible aujourd'hui de considérer l'université française comme étant isolée de son environnement européen et mondial si l'on souhaite que la formation serve véritablement l'accès aux soins.

A ce titre, l'exemple des anesthésistes-réanimateurs est parlant : il s'agit d'une spécialité prisée des internes français. Or, en ne prenant en compte que les médecins à diplômes roumains, belges, allemands, et italiens, l'on constate que près de 900 médecins à diplôme européen l'exercent aujourd'hui en France. Il s'agit d'une donnée majeure ; ne pas la prendre en compte serait une erreur.

Enfin, une réflexion éthique doit être menée pour mieux accompagner ces médecins dans leurs pays d'accueil.